

Subsistance *band.* *G. A. Vachereau,*
Quebec
P. L.

LE PROTECTEUR



ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES MALADES.

PREMIÈRE ANNÉE—No. 1 MONTREAL, 15 JUILLET, 1895. ABONNEMENT: 25 CTS. PAR AN.

AVIS

Par un arrangement spécial avec l'éditeur, notre revue mensuelle, "LE PROTECTEUR," sera envoyée gratuitement aux personnes suivantes:

- 1o. A tous les Archevêques et Evêques catholiques du Canada;
- 2o. A tous les Présidents et Vice-Présidents d'honneur;
- 3o. A tous les membres de notre Société;
- 4o. A tous les Curés des paroisses où nous avons établi des Bureaux de Perception ou succursales;
- 5o. A toutes les Sociétés Catholiques de la Province de Québec qui en feront la demande ou qui voudront bien échanger avec nous;
- 6o. A tous les journaux hebdomadaires ou mensuels qui voudront bien échanger avec nous;
- 7o. A tous les annonceurs;
- 8o. Enfin, à tous ceux à qui le Bureau de Direction jugera à propos de l'adresser.

ENTRE NOUS

CHERS LECTEURS,

Il me fait plaisir de venir m'entretenir avec vous aujourd'hui de notre jeune, mais belle et florissante association: "LA Société de Protection des Malades".

Le Secrétaire ne dit-elle pas que nous avons déjà *VINGT-DEUX* Bureaux de Perception d'établissements, tant dans la Cité de Montréal que dans les différentes paroisses des diocèses de Montréal, St-Hyacinthe et Valleyfield.

C'est un magnifique résultat, mais qui ne nous surprend pas, vu le but noble et patriotique de la Société qui peut, à bon droit, être appelée une *société démocratique chrétienne*.

Ce magnifique résultat est dû:

- 1o. Aux principaux fondateurs de la Société, entr'autres, M. le Curé Anclair, M. Gustave Lamothie, C. R., Dr J. I. Desroches et M. Hormidas Pelletier, avocat;
- 2o. Aux Directeurs de l'association;
- 3o. A un grand nombre de membres qui ont fait de réels et grands sacrifices pour assurer la prospérité de la Société.

Cependant, considérant qu'il est juste de reconnaître le zèle des confrères qui, par leur travail persévérant, assurent à l'association de constants progrès, le Bureau de Direction a décidé de faire un concours de recrutement qui, m'assure-t-on, doit être annoncé officiellement dans le présent numéro du "Protecteur".

Mais, me direz-vous peut-être: Ce concours de recrute-

ment et l'impression de votre journal vont coûter bien cher à la Société.

J'avoue avoir fait la même objection au Secrétaire, et voici ce qu'il m'a répondu:

"Notre journal nous coûte \$96, 00 par année pour mille numéros par mois et nous avons pour à peu près une centaine de piastres d'annonces; de sorte que notre journal ne nous coûtera réellement rien du tout".

Mais, lui répondis-je, votre concours de recrutement va vous coûter au moins deux cents piastres, M. le Secrétaire.

Voici sa réponse; je la cite textuellement:

"Notre concours de recrutement ne diminuera en rien les fonds de la Société parce que les fonds nécessaires pour payer les frais du concours seront pris sur les droits d'entrée des nouveaux membres". Mais, répondis-je, vous formez trop de Bureaux de Perception; ne vaudrait-il pas mieux n'en former que quelques-uns, M. le Secrétaire, car, avec le principe actuel, vous divisez vos forces et vous augmentez les dépenses.

Voici la réponse qui me fut faite.

Je crois sincèrement que notre système est un des plus économiques et des plus avantageux; car les dépenses pour la perception des contributions mensuelles ne sont pas plus fortes que si nous n'avions que quelques Bureaux de Perception, vu le montant uniforme de 4 pour cent de commission que nous donnons aux percepteurs; ces derniers étant obligés de faire les envois d'argent à même leur commission; d'ailleurs, la moyenne des contributions mensuelles pour la Caisse des Malades et une Caisse de Dotation de \$1000, est de \$15, 00 par année; ainsi, la dépense annuelle pour la perception des contributions mensuelles est de 60 centimes par membre, tandis que, dans les Sociétés qui ont le système de cours, chaque membre doit payer au moins \$2, 40 par an, pour défrayer les dépenses de la Cour, c'est-à-dire que ces dernières s'élèvent à 16 pour cent de la moyenne que chaque membre doit payer annuellement, tandis que, dans la Société de Protection des Malades, les dépenses de chaque Bureau de Perception ne s'élèvent qu'à 4 pour cent des contributions mensuelles.

N'ai je pas raison de dire, ajouta le Secrétaire, que notre système de Bureaux de perception est très économique?

Quant à l'avantage d'avoir un Bureau de Perception par paroisse, il est indiscutable, surtout quand les frais d'administration ne sont pas plus élevés, comme je viens de le démontrer.

Vous dites que nous divisons nos forces en établissant un grand nombre de Bureaux de Perception, ce serait le cas si chaque Bureau devait payer ses malades; mais, chez nous, c'est le contraire, à cause de la centralisation des fonds, tant pour la Caisse des Malades que pour la Caisse de Dotation".

Je tenais à vous rapporter ces paroles du Secrétaire, car elles sont logiques et prouvent que les Directeurs de La Société de Protection des Malades administrent cette Société avec économie et prudence, tout en prenant les moyens nécessaires pour la faire connaître à sa juste valeur.
Au revoir, au mois de Juillet.

UN OUVRIER.

AVIS. AUX MEMBRES.

Les membres de la Société sont priés de lire attentivement les annonces insérées dans ce journal et d'encourager les annonceurs, car ils ne doivent pas perdre de vue que La Société de Protection des Malades est non-seulement une société de bienfaisance ordinaire, mais qu'elle est aussi une société de protection.

Quand vous changez d'adresse, donnez-en, sans tarder, avis au Secrétaire de l'Association.

Toutes les fois que vous irez chez un annonceur, veuillez mentionner notre Journal "LE PROTECTEUR".

Toutes les communications doivent être adressées à :

L. G. ROBILARD, Secrétaire de
LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES MALADES,
No 918, RUE BERRI,
MONTREAL, P. Q.

AUX PERCEPTEURS.

Les percepteurs sont Priés :

- 1^o-D'être très exacts à envoyer leur rapport mensuel au commencement de chaque mois et toujours avant le 20;
- 2^o-De toujours insérer dans leur rapport mensuel l'adresse actuelle des membres faisant partie de leur Bureau de Perception;
- 3^o-De faire leur envoi d'argent par lettre enrégistrée ou mandats-poste;
- 4^o-De conserver, comme référence, un exemplaire de chacun des numéros du "PROTECTEUR".

AUX ANNONCEURS.

Les annonceurs qui désirent changer leur annonce sont priés d'envoyer le changement avant le 1er de chaque mois. Les changements d'annonces reçus après cette date ne paraîtront que dans le numéro du mois suivant.

AVIS CONCERNANT LES BENEFICES DE MALADIE.

Tous les membres malades sont priés de bien remplir les conditions suivantes s'ils ne veulent pas souffrir de retard dans le paiement des bénéfices auxquels ils ont droit:

- 1^o-D'avertir le Secrétaire dans les huit premiers jours de maladie, sans, cependant, envoyer de certificat de médecin lors de cet avis;
- 2^o-D'envoyer chercher chez leur percepteur, les formules de certificats du médecin et du curé qu'ils devront faire signer par qui de droit;
- 3^o-D'adresser les dits certificats au Secrétaire, au No 918 Rue Berri, Montréal, et ce, toutes les fois qu'ils veulent en avoir.

Les malades sont de plus priés :

- 1^o-D'accuser réception des envois d'argent faits par le Bureau de Direction de la Société de Protection des malades;
- 2^o-D'avertir le Secrétaire quand ils commencent à travailler.

CONCOURS DE RECRUTEMENT.

Aux Membres de La Société de Protection des Malades.

MESSEIERS,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte d'une résolution adoptée à l'unanimité par le Bureau de Direction de notre Société, à la séance du 29 Mai 1895, concernant notre *Concours de Recrutement*.

" Considérant qu'il est dans l'intérêt de l'Association de prendre les moyens de doubler et même de tripler si possible, dans quelques mois, le nombre des membres appartenant à chaque Bureau de Perception de la Société de Protection des Malades;

" Considérant qu'il est juste de reconnaître le zèle et le dévouement de ceux de nos confrères qui, par leur travail persévérant, assurent à la Société de constants progrès;

" Mr F. X. Larivée propose, secondé par Mr Jérôme Robillard:

1^o " Que tous les membres soient invités à prendre part à un concours de recrutement qui aura lieu à compter du 15 Juin prochain au 1er Octobre 1895;

2^o " Que les prix suivants soient accordés aux trois membres de la Société qui prendront le plus grand nombre de candidats admis membres participants pendant le concours;

1er Prix: Une Montre en Or (*Gold filled case* de 14 k.) ou la somme de \$25.00 à celui qui aura présenté le plus grand nombre de candidats;

2ième Prix: Une Montre en argent ou la somme de \$10.00 à celui qui en aura fait admettre le plus après celui qui aura obtenu le premier prix;

3ième Prix: La somme de \$5.00 à celui qui en aura présenté le plus après celui qui aura obtenu le deuxième prix;

3^o " Qu'une Médaille ou un Insigne *rolled plate* soit accordé à tout membre qui présentera un candidat admis membre participant pendant le concours;

4^o " Qu'un drapeau ou une bannière, à l'option du Bureau de Direction, soit accordée au Bureau de Perception de la Cité et de la banlieue de Montréal qui aura le plus augmenté son effectif de membres en règle, pendant le concours;

5^o " Qu'un drapeau ou une bannière d'honneur soit accordée au Bureau de Perception non situé dans la Cité et la banlieue de Montréal qui aura le plus augmenté son effectif de membres en règle, pendant le concours;

6^o " Que les percepteurs soient priés d'assembler le plus tôt possible tous les membres de leur Bureau de Perception afin de leur expliquer la nature, le but de ce concours, et de leur démontrer les avantages qu'il y a, tant pour la Société que pour eux-mêmes, de prendre une part active à ce concours de recrutement.

Adopté à l'unanimité.

En conséquence, le Bureau de Direction prie tous les membres qui ont à cœur le progrès de la Société de bien vouloir prendre une part active à ce concours de recrutement qui commencera le 15 Juin prochain.

J'espère que vous voudrez bien vous empresser d'accéder aux désirs du Bureau de Direction qui ne cherche qu'à promouvoir les intérêts généraux de la Société ainsi que les intérêts particuliers de chacun des membres de notre belle Association.

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très humble serviteur,

L. G. ROBILARD,
Secrétaire de

LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES MALADES.

Montréal, 30 Mai, 1895.

LISTE DES MEMBRES AYANT REÇU DES BENEFICES DE MALADIE
AU 1er JUIN 1895.

NOM.	RÉSIDENCE.	TEMPS PAYABLE.	MONTANTS PAYÉS.
Zénon Robillard	903 Berri	Du 22 au 29 Mars 1895	\$5. 00.
P. L. Massicotte	Coin Stuart & Fortin	" 24 " 31 " "	5. 00.
do	do	" 31 Mars au 6 Avril "	5. 00.
Rev. L. A. Dequoy	Presbytère St. J. Bte	" 4 Avril au 9 " "	3. 57.
P. L. Massicotte	Coin Stuart & Fortin	" 6 " 13 " "	5. 00.
Rev. L. A. Dequoy	Presbytère St. J. Bte	" 27 Avril au 5 Mai "	5. 00.
Dr. L. C. Bussière	Verchères	" 20 " 27 Avril "	5. 00.
do	do	" 27 " 5 Mai "	5. 00.
do	do	" 5 Mai au 12 " "	5. 00.
Armand Meloche	St. Timothée	" 19 " 20 " "	0. 71.
do	do	" 20 " 27 " "	5. 00.
Dr. L. C. Bussière	Verchères	" 12 Mai au 9 Juin "	15. 00.

LISTE DES BUREAUX DE PERCEPTION.

NOS.	BUREAUX DE PERCEPTION.	PERCEPTEURS.	MÉDECINS.
1	St Jean Baptiste	Dr. J. H. Riopelle	Dr J. H. Riopelle.
2	Verchères	Cyrille Bissonnette	" L. C. Bussière.
3	St Jérôme	J. E. Parent	" F. P. Vanier.
4	St Timothée	Arthur Meloche	" H. Filiatreault.
5	St Eustache	Philius Gauthier	" C. Loiseau.
6	Varenes	J. C. Langlois	" F. Choquet.
7	St Anicet	Stanilas Dupuis	" H. Gauthier.
8	Notre Dame	J. Ed. Constantin	" A. G. A. Ricard.
9	St Rose	Cléophas Normand	" Ferd. Bélanger.
10	St Benoît	Joseph Girouard	" Harry Geron.
11	Lavaltrie	Siméon Martineau	" Siméon Martineau.
12	L'Assomption	Charles Rho	" J. A. Biron.
13	Joliette	Auguste Goulet	" J. C. Bernard.
14	Terrebonne	Arthur Gauvreau	" Ed. Roy.
15	St Paul l'Érmitte	F. O. Lachapelle	" T. A. Archambault.
16	St François de Sales	Salomon Charbonneau	" F. X. Sylvestre.
17	Berthier	Théodore Gervais	" Théodore Gervais.
18	Lachenaie	Camille Archambault	" T. A. Archambault.
19	St Louis de France	G. Lareault	" J. H. Riopelle.
20	Mile-End	J. O. Chartrand	do
21	St Constant	Napoléon Rousseau	" Roch N. Forté.
22	Sorel	L. A. Trempe	" Elie A. Laferrrière.
23	Chambly	Auguste Bélanger	" J. S. Taupier.
24	Valleyfield	Henri Lefebvre	" Michel Lefebvre.
25	St Ambroise	Dr J. A. Riberdy	" J. A. Riberdy.

REPRODUCTION.

Nous commençons aujourd'hui la reproduction d'un article paru dans "l'Étoile du Nord" du 2 Mai dernier.

Comme nos lecteurs le verront, l'auteur de cet article fait la comparaison entre la Société de bienfaisance de Joliette et la Société de Protection des Malades, et conclut en faveur de la Société de Bienfaisance de Joliette.

Dans le prochain numéro, nous publierons la fin de cet article ainsi que la réponse faite par M. L. G. Robillard, Secrétaire de notre Société.

CORRESPONDANCE

M. le Rédacteur.

Laissez moi vous dire quelques mots de nos sociétés de secours mutuels.

Tout d'abord, je suis très favorable à

ces associations; je les trouve très utiles, et prêchant d'exemple, je me suis affilié à la plupart d'entre elles, et je m'en trouve bien.

Je suis d'avis que toute personne qui en a le moyen devrait faire partie de l'une de ces associations; mais il faut le faire avec circonspection, être prudent dans le choix à faire, en tenant compte de sa position et de ses moyens actuels et probables à l'avenir.

À Joliette, on a eu d'abord la société dite l'Union St-Joseph, qui a fait un bien marqué durant le temps qu'elle a existé; mais des circonstances malheureuses l'ont forcée à se dissoudre.

Il y a aussi la Société de Bienfaisance qui existe depuis 1862 et que l'on peut considérer comme une institution locale.

Nous avons aussi depuis quelques années les Forestiers Catholiques, l'Association Catholique de Secours Mutuels

(C. M. B. A.) l'Alliance Nationale et la Société de Protection des Malades.

Quant à n'appartenir qu'à une seule association de secours, je dis et je maintiens que la plus avantageuse pour l'ouvrier et l'industriel est la Société de Bienfaisance.

Elle a subi l'épreuve; elle a donné des preuves de stabilité et d'utilité incontestables. Trente-trois années de succès attestent sa vitalité et témoignent des avantages nombreux qu'elle a procurés à ses membres et à leurs familles.

POUR LA MALADIE.—Les contributions ne sont que de 50 centins par mois; les secours qu'elle assure sont grands; elle donne à ses membres, durant la maladie, \$3.00 par semaine pendant 26 semaines, soit \$78.00; et si le membre continue à être malade, il reçoit \$1.50 pendant 26 autres semaines, soit \$39.00. Voilà donc \$119.00 pour la première année; et, si la maladie continue, il reçoit à vie, \$52.00 par année.

Je me contenterai aujourd'hui de comparer notre société de bienfaisance avec la Société de Protection des Malades.

Cette dernière société a bien son mérite et offre bien quelques avantages; j'ai beaucoup d'admiration pour elle, mais elle offre moins d'avantages que la Société de Bienfaisance. Voici comment: les contributions sont de 50 centins par mois, et si vous êtes malade, la Société de Protection des Malades ne paiera pas la première semaine de la maladie; ensuite, elle paiera \$5.00 par semaine, mais pendant 15 semaines seulement, soit \$75.00 pour l'année.

(À suivre.)

Typ. A. CHENARD, 74 RUE D'IVERVILLE.



ISAIE MOREAU,
CORDONNIER.
NO. 14, RUE NAPOLEON.

SPECIALITE:

OUVRAGES SUR COMMANDES ET REPARATIONS.

E. A. BEAUCAIRE,
Marchand-Epicier.
902, RUE BERRI.

Toujours en mains les premières qualités de Vins, Liqueurs, Provisions, Beurre, etc., que je vends à des prix modérés.

BAIL & ROBERT,
ENTREPRENEURS.
CHARPENTIERS & MENUISIERS.
ROBERT—2641, RUE NOTRE-DAME.
BAIL—405, RUE SAINT-ANTOINE.
BOUTIQUE: 165½, rue Sanguinet.

HENRI PEPIN & CIE.,
Entrepreneurs-Général.

Specialité: Ouvrages en Bois.
Résidence et place d'affaires:
127½, Rue Rachel.

H. PELLETIER,
Avocat,
4, rue St Laurent, Montreal.
Président de la Société.

DR J. H. RIOPELLE,
366, RUE RACHEL,
Docteur en médecine, Licencié de l'École
de médecine et de chirurgie Faculté
Laval de Montréal.
Ier Médecin-Examinateur de la Société.

F. X. LARIVEE,
AGENT D'ASSURANCES
CONTRE LE FEU.
827, RUE CADIEUX, - Montreal.
Président de la Société.

NOUVELLE EPICERIE !!
— AU NO —
951, Rue St Denis.

MON installation est à présent ter-
minée, et l'extension de mon nou-
vel établissement me met en position de
disposer d'un assortiment complet de
DENRÉES ET DE SPIRITUEUX
que nécessite un Magasin de première
Classe.

UNE VISITE EST SOLICITÉE.
OLIER PAYETTE.

LA CIE D'ENCADREMENT
DE MONTRÉAL.
Coin des rues Rachel & Berri.

MEUBLES, COFFRES, ETC. A DES PRIX ROBERTS.
W. RIOPELLE, Prop.

GEORGES VANDELAC,
ENTREPRENEUR DE POMPES ET MURS.
912, rue Cadieux, - Coin Rachel.

Tousjours en magasin Carillards, Cornues, Crapes,
Habillements pour hommes, femmes et enfants à des
PRIX MODÉRÉS.

TELEPHONE BELL 6293.

MADAME T. LAGRENADE,
MANCHONNIERE.
500, rus Saint Hypolite.

REPARATION ET CONFECTION DE PELTERIES
A PRIX RÉDUITS.
Je me charge aussi de nettoyer les vieilles Pelteries

MARCHE ST DENIS,
348, RUE RACHEL,
TENU PAR

NAP. MERINEAU,
Boucher.

Vianes, Volailles,
Légumes et Conserve
de toutes sortes
à des prix modérés.

Effets livrés à domicile dans
toutes les parties de la ville.



LAMOTHE, TRUDEL & TRUDEL,
Avocats.
35, RUE ST JACQUES.
M. Lamothe, Président d'honneur de la Société.

R. Cloutier,
Entrepreneur-Plâtrier.
1267, RUE ST DENIS, 1267.
OUVRAGE UNI & ORNEMENTE.
Toute commande de la campagne exécutée à bas prix
Aidateur de la Société.

N. F. & V. GUERTIN,
IMPRIMEURS ET FABRICANTS DE LIVRES BLANCS.
79, Rue St Jacques.
TELEPHONE BELL 2732
DES MANOIRIENS 949 PRIX MODÉRÉS.
SOLLICITEZ VOS COMMANDES.

Nouveau Magasin

— DE —
MARCHANDISES SECHES,
RUE ST DENIS, No. 949.

Marchandises de toutes sortes
à réduction.
HABILLEMENTS FAITS A ORDRE.
GRAND CHOIX DE
Bas, Gants, Collets,
Cravates, Chemises,
Corps et Caleçons.

C. E. GAGNON & Cie.
Coin Rachel & St Denis.

BUANDERIE DU PEUPLE
NAPOLEON RAINVILLE, Prop.

367, RUE RACHEL.
Tout ouvrage fait à l'usage. Spécialité: lavage de famille.
Coupes, 10 cts, culottes, 2 cts, pantalons, 2 cts.

A. PELTIER
MARCHAND-TAILLEUR,
1835, 1837 RUE CATHERINE.

Spécialité: Manteaux pour Dames.
Une attention spéciale au Tailillage.

J. J. ROBILLARD,
Marchand-Epicier,
210, Avenue de l'Éclair de Villes, 210.

Toutjours en magasin les premières qualités
de Provisions, Fruits, Légumes, Etc.
4^e BIÈRE A TIRE EN SPÉCIALITÉ.

A. O. THIBAUT,
PEINTRE DE VOITURES.

460, RUE RIVARD,
TOUT OUVRAGE FAIT AVEC GOÛT
ET A DES PRIX MODÉRÉS.

Dr J. I. Desroches
266, rue St Denis,
MONTRÉAL.

Membre du Conseil d'hygiène de la
province de Québec; membre hono-
raire de la Société française d'hy-
giène de Paris; membre de la
Société d'hygiène de l'enfance
de Paris; membre de la So-
cété des sciences physiques,
naturelles et climatologiques de
l'Algérie; gouverneur du Collège
des médecins de la province de Qué-
bec; etc; etc; etc.

MEDECIN EN CHEF DE LA SOCIÉTÉ.

Pharmacie Savard
Coin Rachel et St Denis.

Guérison parfaite du mal de tête en 10
minutes par les **CACHETS** du Dr BARNE.

Douleurs intestinales, Cholera infantum,
Diarrhées, Etc., guéris comme par en-
chantement au moyen des Gouttes
anti-cholériques du Dr BARNE.

GUÉRISON PROMITE DES
RHUMES, BRONCHITES, COQUELUCHE,
et toute autre affection de la Gorge et
des Bronches par le fameux Sirop d'E-
rable du Dr BARNE.

PREScriptions REMPLIES
AVIS SOIN PAR LE PROPRIÉTAIRE LE GÉRANT

A. A. LAPOINTE,
Litho, Imprimeur, Relieur et Encadreur.
511, rue St Laurent.

SPECIALITÉ:
ENCADREMENT DE DIPLÔMES & CERTIFICATS.
Membre de la Société.

S. BOURASSA,
Artiste-Photographe.
296, rue St Laurent.

Spécialité: **PORTRAITS au CRAYON**
de toutes grandeurs
à des prix défiant toute compétition

Grande Chance Exceptionnelle.
— POUR —
**CEUX QUI DESIRENT S'ETABLIR
A LA VILLE.**

Le soussigné, ayant l'intention de
s'établir à la campagne, vendra ou é-
changera pour des terres à la campagne
toutes ses magnifiques propriétés de la
ville, rapportant 10 p. c. S'adresser à

GEORGES MUNIER,
1010, rue BERRI.
Secrétaire Vice-Président de la Société.